DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)
SEANCE DU Vendredi 17 juin 2022

N° DE LA DELIBERATION : 2022034

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril Ozil, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mr Sauvayre Jean-Luc
Absents : Mr Sébastien Bourguet (procuration à Jean-Michel LAINE), Stéphanie Croxo (procuration à Christine Buchon), Mme Caroline Recht (procuration à Eric Lafont)
A été nommé secrétaire : Anne-Marie Bonot

Envoyé en préfecture le 27/06/2022
Reçu en préfecture le 27/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 030-213001092-20220617-DE2022034-DE

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11
Date de la convocation : 10 juin 2022
Date d'affichage : 10 juin 2022

Objet de la délibération : Vente de 28 m2 d'une partie du chemin communal 533

Le Conseil Municipal,

Mr le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la possibilité de vendre un morceau de terrain de la parcelle chemin communal 533 déclassé d'une superficie de 28 m2, pour un montant de 300.00 euros. Tous les frais inhérents à ce dossier seront pris en charge par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents donne son accord pour la vente d'un morceau de terrain de la parcelle chemin communal 533 déclassé d'une superficie de 28 m2 pour un montant de 300.00 euros et donne pouvoir à Mr le Maire de s'occuper du dossier et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce projet chez le notaire.

Fait à Euzet les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS (Gard)

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 27/06/2022
Reçu en préfecture le 27/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 030-213001092-20220617-DE2022034-DE